Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STAV, veuillez visiter :
bacstav.fr/annales-sujets-et-corriges

MASA DGER/ SDPOFE Bureau des examens	PROCEDURE NATIONALE	
	Gestion du système documentaire des examens à la DGER **Thème : Sécurisation des examens**	Date : 18/03/25 Version 1 Rédacteur : SF Valideur : JL Nombre de pages :
Nom du document : **Consignes spécifiques pour l'élaboration des sujets**		

1. Objet, objectif et domaine d'application du document

1.1 Objet

Cette fiche a pour objet de préciser les éléments spécifiquement requis dans la composition des sujets de certaines épreuves des : Baccaulauréat technologique (STAV), Baccalauréats professionnels et Brevets de techniciens supérieurs.

1.2 Objectif

Le présent document doit permettre d'harmoniser l'élaboration des sujets fournis lors des sessions d'examen de l'enseignement supérieur technique agricole.

Les sujets élaborés doivent correspondent aux référentiels de diplômes concernés ainsi qu'aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication

Ce document vient préciser les spécificités de composition des sujets attendus au regard des épreuves qui y sont décrites.

1.3 Domaine d'application

Cette procédure s'applique aux sujets des épreuves écrites de l'enseignement technique agricole élaborés par les inspecteurs coordonnateurs, tels que définis par les notes de service (la réglementation ?)

2. Modalités pratiques

2.1 Baccalauréat technologique (STAV)

1 - Épreuve A1 Français écrit

L'épreuve A1 s'appuie sur un corpus de trois textes littéraires qui répond en particulier aux critères suivants :

- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MASA ou au MENJS (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil) ;
- le corpus proposé n'est pas extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires;
- les textes sont précisément référencés ;
- on veillera à ce que tous les genres littéraires soient représentés dans le corpus choisi;
- on veillera, pour respecter la parité, à convoquer des textes d'autrices ;
- ils sont d'une longueur raisonnable et, dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupe.

Les questions de compréhension comportent obligatoirement une question de confrontation sur deux des trois textes **ou sur les trois textes** du corpus et une question ponctuelle interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes. Lorsque la question de confrontation porte sur deux textes, la question ponctuelle doit obligatoirement concerner le troisième texte d'auteur qui n'est pas entré dans la confrontation. La question de confrontation porte essentiellement sur le sens, les enjeux et /ou l'unité du corpus. Deux sujets d'argumentation doivent être proposés sous la forme d'un essai et d'une écriture d'invention. Pour l'écriture d'invention, les formes de discours exigées doivent correspondre à celles définies dans la note de cadrage et les documents d'accompagnement du C1.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite figure à la page 9 de la note de service DGER/SDPFE/2019-702.

On attend que soient fournies des indications de correction qui précisent au moins succinctement les attendus.

2 - Épreuve B Philosophie

L'épreuve B s'appuie sur deux textes d'auteurs sur le choix desquels il importe de vérifier les critères suivants :

- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MASA ou au MENJS (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil);
- ils sont précisément référencés ;
- ils relèvent du champ philosophique : les textes de sociologie ou de psychologie sont à éviter ;
- ils s'inscrivent sans ambiguïté dans les notions et les couples ou triplets de notions au programme ;
- ils se suffisent à eux-mêmes et ne sont pas marqués par la doctrine de l'auteur au point d'être illisibles par les élèves ;
- ils ne comportent pas de termes difficiles dont l'addition rende la lecture de l'extrait inaccessible aux élèves ;
- ils ne portent pas sur la définition d'un courant ou d'un mouvement philosophique (textes à réserver pour le cours) ;
- ils sont d'une longueur raisonnable : les textes courts (moins de douze lignes) sont souvent plus difficiles d'accès et se prêtent moins aisément aux questions ;
- dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupes ;
- ils comportent une thèse aisément identifiable, que celle-ci soit explicite ou implicite, et ne sont pas seulement illustratifs.

On rappelle que le sujet attendu doit comporter deux propositions (sujet A et sujet B) s'inscrivant dans des couples ou triplets de notions distincts.

On attend que soient fournies des indications de correction qui précisent au moins succinctement les attendus.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite est annexée à la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03-11-2022.

3 - Épreuve D Territoires et Technologie

Cette épreuve se divise en deux parties : une première partie SESG, commune pour tous les candidats ; une partie spécifique au domaine technologique étudié.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour la première partie SESG, l'ensemble des établissements présentant la filière STAV situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel, et proposent un sujet pour cette partie.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour un des cinq domaines technologiques, l'ensemble des établissements proposant ce dernier et situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel. Ils fournissent un sujet pour cette partie de l'épreuve D.

Un même établissement, sollicité pour fournir une proposition de sujet de SESG, ainsi qu'une proposition de sujet lié à un domaine technologique (ou plus), enverra ces dernières séparément.

Première partie : SESG, de l'épreuve D

Pour l'élaboration de la partie SESG de l'épreuve D il est nécessaire de se référer en premier lieu à la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022 relative aux épreuves du premier groupe. La construction du sujet nécessite aussi l'appropriation complète de l'objectif 1 de l'unité de formation S4 du référentiel de formation et des recommandations développées dans le document d'accompagnement de l'inspection.

Les sujets métropole 2022 sont utiles pour appréhender la structuration et le caractère inclusif de cette épreuve. Des précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont aussi développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation ».

4 - Épreuve G1 Territoires et Sociétés HCCF

Cette épreuve HCCF est précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022

Le sujet comporte 2 parties équilibrées, l'une portant sur un questionnement en SESG, l'autre sur un questionnement en ESC, l'ensemble correspondant au champ d'étude du module S2 Territoires et Sociétés.

Les documents proposés en annexes (au maximum 2-3 pages) à visées économique et culturelle, doivent être récents, facilement accessibles Dans la mesure du possible, ils doivent être complémentaires et permettre de développer une réflexion dans les champs des SESG et de l'ESC.

L'évaluation est conduite à partir de la grille d'évaluation nationale précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022. Le barème de répartition des points sera le suivant (à reporter dans le corps du sujet).

L'évaluation est conduite à partir d'une grille d'évaluation nationale précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022. :

CRITÈRES	INDICATEURS	Barème
Utilisation de concepts et de notions de SESG (questions 1, 2, 3).	Réponses précises et pertinentes.	**/3**
Compréhension d'une information de nature économique (question 4).	Explications pertinentes en lien avec le contexte. Choix pertinent d'éléments tirés du texte.	**/3**

Formulation d'un point de vue en lien avec une problématique économique **(question 5).**	Présence d'un avis. Argumentation construite, en lien et adaptée à la question posée. Références personnelles en lien avec la question posée. Éléments tirés du texte en lien avec la question posée.	**/4**
Utilisation de concepts et de notions d'ESC (questions 6, 7, 8).	Réponses précises et pertinentes.	**/3**
Compréhension d'une information de nature socio-culturelle (question 9).	Explications pertinentes en lien avec le contexte. Choix pertinent d'éléments tirés du texte.	**/3**
Mise en évidence des logiques de construction de l'identité d'un territoire (question 10).	Explications pertinentes en lien avec le contexte. Choix pertinent d'éléments tirés du texte. Choix pertinent d'exemples tirés des connaissances.	**/4**
TOTAL		**/20**

-en SESG : des connaissances en économie générale (3 questions), la compréhension d'un extrait de texte (1 à 2 phrases, 1 question) à visée économique, l'aptitude du candidat à donner un avis sur une question socio-économique en lien avec le/un territoire (1 question)

-en ESC : l'utilisation de concepts et de notions d'ESC (3 questions), la compréhension d'un extrait de texte (1 à 2 phrases, 1 question), la mise en évidence des logiques de construction de l'identité d'un territoire (1 question).

On peut considérer qu'en gros les candidats disposent d'une heure de travail pour chacune des deux disciplines. Les documents (sujets, annexes et corrections) sont déposés dans un fichier texte modifiable (libre-office, open-office ou word). Les documents-supports sont les plus récents possibles.

5 - Épreuve G6 Physique-Chimie HCCF

A - Présentation

Il est essentiel de créer un sujet inédit et interdit de donner un sujet, ou une partie de sujet, déjà utilisé lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ, ou encore extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires.

B - Cahier des charges

L'épreuve évalue le niveau de maîtrise du candidat dans la mise en œuvre de la démarche scientifique, ceci de la restitution directe d'une connaissance jusqu'à la réalisation d'une tâche complexe. Aussi, l'esprit du nouveau référentiel, dans la continuité du référentiel précédent, incite à ne pas viser uniquement une restitution systématique et étendue de savoirs et savoir-faire, mais doit permettre de montrer en quoi les apports et les raisonnements mis en œuvre en physique-chimie sont une aide précieuse et pertinente dans la prise de décision scientifique ou technique et dans l'explication de

phénomènes ou de faits scientifiques de la vie courante ou professionnelle. Dans ce cadre, une contextualisation s'impose, elle doit avoir du sens et être réaliste en lien direct avec les questions et questionnement posés. Il convient de proposer une description du contexte attractive et concise. Il est aussi pertinent de contextualiser les sujets en prenant en compte les autres disciplines du module S1 : l'agronomie, la biologie/écologie et l'agroéquipement.

C – Sujet

Le sujet doit comporter plusieurs parties mettant en jeu des notions de physique et de chimie liées à différents objectifs du référentiel. Une répartition strictement équivalente des points (10 et 10) n'est pas une obligation, on peut moduler en 9 et 11 ou en 8 et 12 (ou réciproquement). Le barème est indiqué dans le sujet.

Il est recommandé que la contextualisation soit la même pour la physique et la chimie.

Chaque partie comporte :

- un titre citant la thématique problématisée choisie ;

- un rapide chapeau introductif présentant et situant le contexte ;

- des questions. Elles sont formulées à l'aide d'un verbe d'action soigneusement choisi.

Le sujet doit comprendre des tâches simples et une ou deux tâches complexes.

Le nombre de questions n'est pas imposé. Toutefois, il est important de prendre en compte le temps nécessaire à l'appropriation du sujet par les candidats (longueur et variétés des documents, difficulté des problématiques évoquées), ainsi que du temps nécessaire (en moyenne) pour traiter une question de façon satisfaisante. Le nombre de questions proposées doit alors être pris en compte en conséquence pour une durée d'épreuve de 2 heures.

Les documents sont regroupés à la fin de chaque partie. Ils doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme (textes, graphes, schémas, photos, ...), en limitant les textes longs. Ils contiennent des informations utiles à la résolution des problèmes posés, le candidat doit pouvoir y mobiliser (ou remobiliser) des connaissances et des outils qu'il doit être en capacité de choisir. Les documents proposés sont parfois des extraits, et peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après… », avec la référence).

L'autorisation de l'usage de la calculatrice n'est pas systématique et il est précisé sur le sujet.

Conformément au cadre réglementaire fixé par la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, il convient lors de la conception d'une épreuve de baccalauréat, de veiller à ce que le sujet ne comporte aucun stéréotype sexiste et à ce qu'il propose un ensemble de mises en situations variées eu égard à cette problématique.

D - Les indications de correction.

On précise avec soin les critères, les indicateurs d'évaluation et les éléments de résolution et de correction attendus, ainsi que le barème.

La grille d'évaluation à produire doit être conforme à la trame présentée en annexe D.

Les précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation » :

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bactechno/bac-techno-da-sujet-zero-physique-chimie.pdf

2.2 Baccalauréat professionnel

2.2.1- Toutes Options : Épreuve E2 Formuler un point de vue argumenté et nuancé

L'épreuve s'appuie sur un texte littéraire de cinquante lignes au maximum et répond en particulier aux critères suivants :

- **Il n'a été utilisé ni dans le manuel Bac Pro édité chez Vuibert/Educagri, ni lors d'examens précédents au MASA ou au MENJ**;
- il est précisément référencé ;
- il appartient aux XVII^{ème}, XVIII^{ème}, XIX^{ème}, XX^{ème} ou XXI^{ème} siècles ;
- il est choisi parmi les divers genres littéraires ;
- il sera choisi parmi les auteurs et autrices d'expression française ;
- il concernera les thématiques de la nature et de la solidarité.

2.2.2- Option Agroéquipement – Epreuve E5

A – Présentation

Rénovation en application rentrée 2023

L'épreuve valide la capacité C5. « Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions » répondant au champ de compétences « Réalisation de travaux » dont la finalité est d'optimiser le travail dans une démarche agroécologique et en respectant les règles de l'éco-conduite.

Les capacités évaluées sont :

C5.1 : Identifier les éléments d'un contexte professionnel préalablement à la réalisation d'une opération culturale

C5.2 : Raisonner le choix d'équipements pour une opération culturale en prenant en compte les transitions

B - Modalité de l'épreuve :

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale (EPT) écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée d'un coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou Hors CCF.

A partir d'une situation professionnelle authentique présentée dans un document, le candidat doit s'approprier le contexte de la situation et caractériser les équipements du parc matériel pour proposer un choix technique relatif à des opérations culturales en lien avec les transitions. Des documents, se rapportant au secteur de l'agroéquipement et des productions végétales permet au candidat d'étayer sa réponse technique ; certains documents peuvent constituer des annexes à rendre.

Ces situations peuvent relever d'une exploitation agricole ou d'une entreprise de travaux agricoles, ruraux, forestiers (ETARF) ou d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), sur la base d'une commande de travaux dans un territoire donné et un contexte professionnel défini.

A titre d'exemples non exhaustifs, les opérations culturales suivantes pourront servir de support de situation d'évaluation:

- Travaux d'épandage d'amendements
- Travaux du sol

- Travaux d'implantation de cultures
- Travaux d'irrigation
- Travaux de fertilisation
- Travaux de phytoprotection et de techniques de lutte alternative
- Travaux de récolte

C - Finalités de l'épreuve :

Le candidat doit être en capacité de prendre en compte des éléments d'un contexte d'entreprise pour formuler une réponse technique en mobilisant ses connaissances tout en s'appuyant sur les documents joints. La réponse technique s'entendant comme un choix de nouvel équipement, une adaptation de l'équipement existant et/ou de l'itinéraire technique (ITK) en lien avec les agroéquipements. Les propositions devront intégrer les transitions afin de préserver les ressources naturelles communes (RNC).

D - Les propositions de sujets

Le sujet est pluridisciplinaire sur un thème unique : Agroéquipement/Agronomie. Les sujets Zéro servent d'appui pour la construction des propositions.

La description du contexte doit être suffisante pour permettre la résolution des questions posées, quelle que soit l'origine géographique des candidats. Si une question porte sur des caractéristiques spécifiques (contexte pédoclimatique, matériel particulier, références techniques régionales, etc.), l'information donnée dans le sujet doit être suffisante pour que tout candidat puisse être en mesure de développer le raisonnement nécessaire à la proposition de réponse.

E - Sur le fond

Le sujet comporte :

- un titre citant le thème
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents
- la possibilité d'une ou des annexes à rendre.

F - Forme du sujet

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après…* avec la référence.

Le sujet proposé sera complet (sujet, documents, grille, indications de correction).

G - Lisibilité des documents

Le sujet doit impérativement être déposé avec tous les documents support fournis dans leur fichier source (en JPEG pour les images, en .doc ... Le format PDF est à proscrire afin que ceux-ci soient utilisables par les membres de la commission de choix de sujets.

Le sujet est au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveau de gris. Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

H - Documents de référence

Les sujets zéro sont disponibles sur le site internet Chlorofil.

2.3 Brevet de technicien supérieur agricole

2.3.1 Option ACSE – Epreuve E5 HCCF

L'épreuve E5 terminale vise à évaluer les capacités C5, C6 et C7 du référentiel de certification, capacités qui correspondent aux modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 du référentiel de formation.

Le sujet comportera deux parties :

- **la première, relative à la capacité C5** (*Prendre en compte le contexte professionnel pour orienter l'activité agricole*) **sera évaluée sur 6 points ;**
- **la deuxième, relative aux capacités C6** (*Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité*) **et C7** (*Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement*) **sera évaluée sur 14 points et s'appuiera sur un (ou plusieurs) cas concret(s) d'entreprise(s) agricole(s).**

Si toutes les sous-capacités ne seront pas nécessairement directement évaluées en fonction du sujet proposé qui pourra mettre l'accent sur un ou des aspects du contexte professionnel, de la gestion et de la stratégie de l'entreprise, chaque sous-capacité est potentiellement évaluable.

Les documents (sujets, annexes et corrections) sont déposés dans un fichier texte modifiable (libre-office, open-office ou word). L'ensemble des annexes comptables **est également fourni dans un format tableur.**

Les documents comptables relatifs au cas concret sont les plus récents possibles.

2.3.2 Option « Génie des équipements agricoles » – Epreuve E7-3

A - Objectifs de l'épreuve

Cette situation d'évaluation permet d'apprécier la capacité du candidat à « Mobiliser les bases techniques et scientifiques pour maîtriser le fonctionnement des systèmes techniques mécanisés et automatisés des agroéquipements ».

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements et un enseignant de sciences physiques intervenant dans la filière.

B - Modalités de l'épreuve

Le sujet doit s'appuyer sur un contexte et une situation professionnelle faisant référence aux emplois visés par un futur technicien supérieur du domaine.

Le questionnement porte sur des aspects professionnels, technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements en sciences et technologies des équipements et/ou en sciences physiques.

C - Sur le fond

Pour le choix de la thématique, on peut se référer aux situations professionnelles significatives (SPS) et aux types de problématiques abordés dans le cadre de la formation des étudiants. Le sujet doit se

situer dans un contexte professionnel réel et cohérent pour que les étudiants puissent s'approprier les problématiques. Il est également nécessaire de définir la situation professionnelle dans laquelle se trouve le candidat (ex : technicien en concession, démonstrateur, formateur technique…). Les questions doivent faire appel aux capacités d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions de connaissances directes sont à proscrire.

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- le positionnement professionnel du candidat
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents et annexes

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

D - Forme du sujet

Une dizaine de pages (avec documents et annexes), en relation avec une ou des situations professionnelles concrètes. Il est nécessaire de limiter les documents comportant des textes trop longs.

Les schémas hydrauliques ou électriques seront normalisés. Compte-tenu de l'usage d'autres modes de représentation dans le secteur professionnel et de l'absence d'uniformisation entre les constructeurs, le nom des composants doit apparaître sur le schéma ou être référencé dans la légende le cas échéant.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après…* avec la référence.

E - Lisibilité des documents

Les sujets sont au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveaux de gris.

Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.